



Nézignan l'Evêque le, 08/04/2025

Mairie de VIAS
A l'attention de Monsieur le Maire
Monsieur Jordan DARTIER
Hôtel de Ville
6, Place des Arènes
34450 VIAS

Réf. AR/PP/JFB / CS2025-002339
BER Jean-François
jf.ber@sictom-pezenas-agde.fr
☎ 0411950009

Objet : Acquisition terrain municipal

Monsieur le Maire,

Dans la poursuite de son projet de rationalisation du réseau de déchèteries, le SICTOM a dernièrement procédé à l'acquisition de deux parcelles de terrain sur votre commune afin de réaliser un pôle de valorisation des déchets, en remplacement des déchèteries de Portiragnes et Vias.

Pour permettre la réalisation de cette déchèterie de dernière génération, et dans la continuité des discussions déjà engagées avec votre commune à ce sujet, nous souhaiterions acquérir la parcelle de terrain cadastrée lieu-dit plan de Médeilhan, section CE n° 29, d'une superficie de 5424 m², propriété de la commune de Vias.

Si cette proposition vous agréée, vous pourriez ainsi lancer les différentes procédures administratives, notamment la demande d'avis aux services des Domaines et la délibération conséquente, afin que de notre côté, nous puissions à notre tour délibérer.

En souhaitant une réponse favorable de votre part pour la continuité de nos projets communs de service au public et me tenant à votre disposition pour tout renseignement utile à ce sujet.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Armand RIVIERE 

Adresse postale
BP 112 - 34120 Pezenas
Siège administratif
27, avenue de Pezenas
34120 Nézignan-l'Evêque
Tél. 04 67 98 45 83
Fax 04 67 90 05 98
contact@sictom-pezenas-agde.fr
www.sictom-pezenas-agde.fr



3a p 1



DUPLICATA

SICTOM PEZENAS-AGDE
Monsieur Armand RIVIERE
27 Avenue de Pézenas
34120 NEZIGNAN-L'EVEQUE

LRAR N° *1A 213 179 3333 1*

OBJET : PARCELLE COMMUNALE SECTION CE N° 029 - HM/LL/SD
Responsable du Service Urbanisme : Laure LOZANO – Mail : l.lozano@ville-vias.fr
Affaire suivie par : Sophie DELAGE – Tél : 04 67 21 87 65 – Mail : s.delage@ville-vias.fr

Vias, le **05 MAI 2025**

ds
Monsieur le Président,

Faisant suite à votre courrier reçu en Mairie le 10 avril 2025 dans le cadre de votre projet de rationalisation du réseau de déchetteries, je prends note de votre souhait d'acquérir la parcelle cadastrée CE n° 29 d'une superficie de 5424 m² sise Lieudit « Plan de Médeilhan » sur la Commune de Vias.

Aussi, après étude de l'évaluation du Service France Domaine et de la déclaration d'aliéner concernant votre acquisition des parcelles avoisinantes CE n° 27 et 30, je vous informe que la Commune est favorable à cette transaction à hauteur de 4 €/m², soit **21 696,00 €**, étant précisé que les frais notariés resteront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Si cette valeur foncière reçoit votre accord, je vous remercie de bien vouloir m'adresser cette acceptation de prix en retour pour permettre au Service Foncier de la faire valider par la délibération conséquente.

Le Service Urbanisme et moi-même restons à votre entière disposition pour toutes diligences complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma parfaite et dévouée considération.

Bien à vous

Maître Jordan DARTIER
Maire de Vias



3a/12

DESTINATAIRE

CNAS - AC DE
RIVIERE
de Péronas
24 CNAN L'OUVERTE

LA POSTE

Numero de l'envoi **1A 213 179 3333 1**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

CE 029

MAIRIE DE VIAS
Service Foncier

34430 VIAS

LETTRE RECOMMANDÉE

LE TRI FACILE

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Conservé ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

Prix QRRI :
644

te : 16 E 153 E 458 E

~~adresse :~~

~~1031 Péronas AC DE
Riviera
Mairie de Péronas
24 CNAN L'OUVERTE~~

avisé le 09/08/25
élé :

signé(e) déclare être
destinataire
mandataire

permis de conduire

Boisset



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numero de l'AR

AR 1A 213 179 3333 1



CE 029

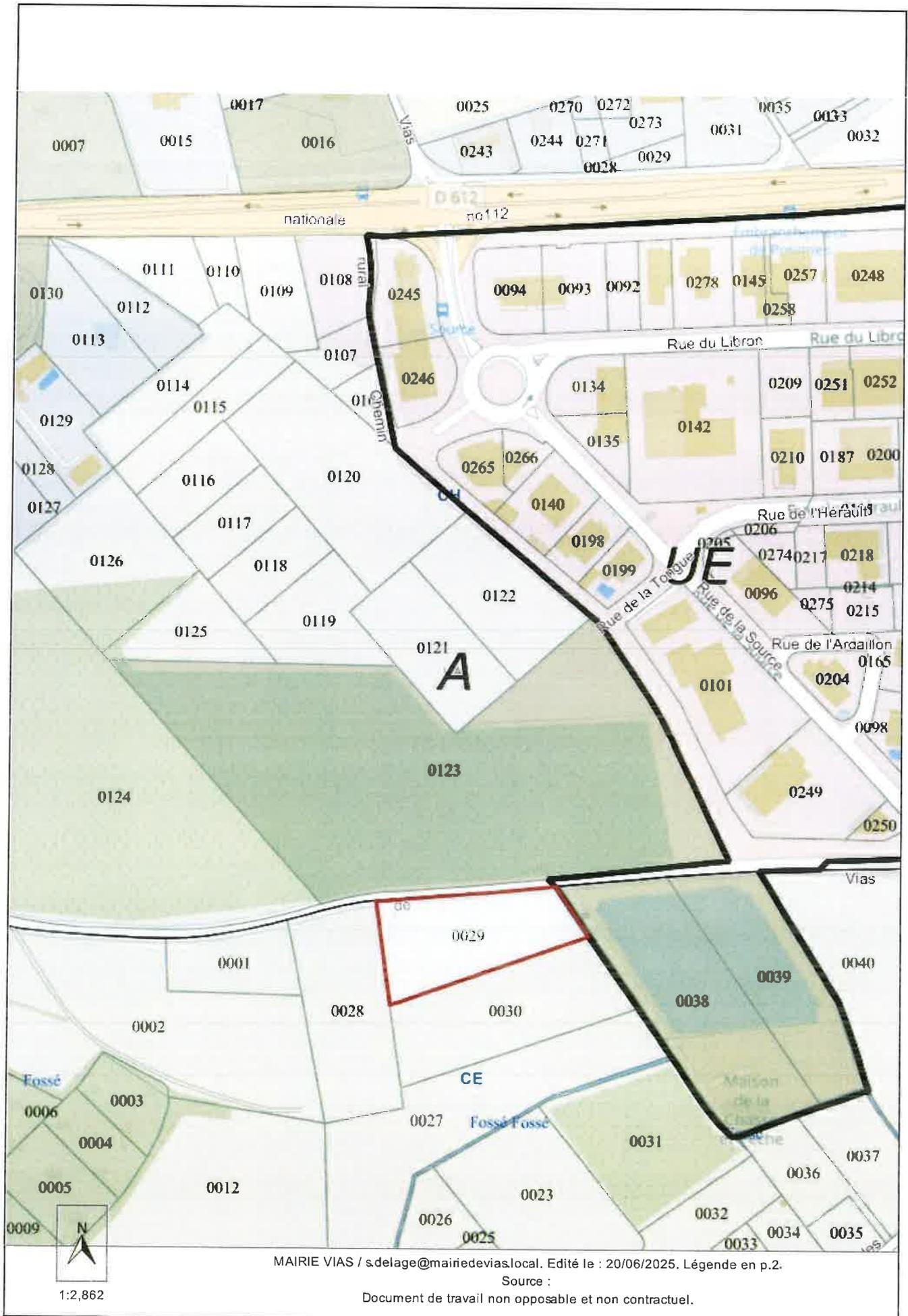
Renvoyer à



FRAB

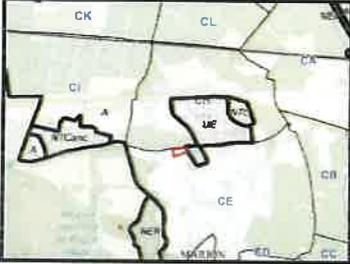
MAIRIE DE VIAS
Service Foncier

34430 VIAS



3a 013

Légende



Cadastre

-  Tronçons de cours d'eau
-  Piscine
-  Etang, lac
-  Tunnel
-  Limite ne formant pas parcelle
-  Parapet de pont
-  Cimetière
-  Cimetière israélite
-  Cimetière musulman
-  Voie ferrée
-  Lieu-dit
-  Subdivision fiscale
-  Parcelle
-  Section
-  Commune

Lotissement

-  Lotissements

Zonage PLU

-  Zonage d'urbanisme (PLU)

ANNEE DE MAJ	2024	DEP DIR	34 0	COM	332 VIAS
--------------	------	---------	------	-----	----------

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ (1 / 1)

NUMERO COMMUNAL	+00007
-----------------	--------

PROPRIETAIRE

PBEX9C COMMUNE DE VIAS
 HOTEL DE VILLE 6 PL DES ARENES 34450 VIAS

PROPRIETES BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL								EVALUATION DU LOCAL																		
AN	SECTION	N°PLAN	CP	N° Voie	ADRESSE				CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	REVENU CADASTRAL		COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO		% EXO	TAX OM	COEF

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL												EVALUATION											
AN	SECTION	N°PLAN	N° Voie	ADRESSE				CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	PP DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA			REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO		% EXO	POS
20	CE	29		PLAN DE MEDELHAN				B113			A			T	03			54	24	25.89		C TA	20	20	5.18	5.18	
	HA	A	CA																								

30/07/24



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 01/07/2025
(2^{ème} convocation sans quorum)

DLB 2025/784

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 1 juillet à 9h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, au siège social à NEZIGNAN L'EVEQUE, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 27/06/2025

Affichage de la convocation : 27/06/2025

Etaient Présents :

Philippe AUDOUI, Marie BALLESTERO, Jean BLANQUEFORT, Michel FARENC, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Lionel PUCHE, Armand RIVIERE, Bernard SAUCEROTTE, Sylvian VIALE.

Jordan DARTIER représenté par Sylvie MACEL, Daniel RENAUD représenté par Marie-Claude SEMPERE.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Jean AUGÉ, Philippe BARON, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, André BOUDET, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Jean-Jacques CORON, Sandrine DENIER, Jacques ELIEZ, Philippe ENJERLIC, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Francine GERARD, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Vincent HUGOT CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Marion MAERTEN, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Patrick MARTINEZ, Fabrice MAURRAS, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHES, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Clémence RAPHANEL, Véronique REY, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Edgard SICARD, Alain SICILIANO, Michèle TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Nicole VICENTE, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL.

Secrétaire de séance :

Philippe AUDOUI

Objet : Acquisition d'une parcelle auprès de la commune de Vias

Le SICTOM, dans la poursuite de son projet de rationalisation du réseau de déchèteries, a procédé le 24 septembre 2024 à l'acquisition de terrains cadastrés CE 27 et CE 30 situés Plan de Médeilhan à Vias à hauteur de 4€/m² pour un montant de 86 604€.

30 pjs

Accusé de réception en préfecture
034-253400485-20250708-DLB20250701_784-DE
Reçu le 08/07/2025

Afin de permettre la réalisation d'un pôle de valorisation des déchets adapté aux dernières réglementations et l'accès à la voirie communale, l'acquisition d'une parcelle en continuité des précédents terrains acquis et appartenant à la ville de Vias, cadastrée CE n° 29 d'une superficie de 5424 m² est nécessaire.

La mairie de Vias, sollicitée, a répondu favorablement à notre demande et proposé cette cession au prix de 4€/m² à l'identique de l'estimation des Domaines pour les parcelles déjà acquises, soit un prix global de 21 696 €.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'acquérir cette parcelle au lieu-dit « Plan de Médeilhan », cadastrée CE n° 29 d'une superficie de 5424 m² pour un montant de 21 696 € augmenté des frais notariés et de l'autoriser à signer tout document relatif à cette acquisition.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

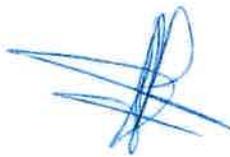
AUTORISE Monsieur le Président de procéder à l'acquisition d'une parcelle au lieu-dit « Plan de Médeilhan », cadastrée CE n° 29 d'une superficie de 5424 m² pour un montant de 21 696 € augmenté des frais notariés.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette acquisition.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,

Armand RIVIERE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le 08/07/2025


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Départementale
des Finances Publiques de l'Hérault
Pôle d'évaluation domaniale
334 allée Henri II de Montmorency
34000 MONTPELLIER

N° 7300-SD

Le Directeur Départemental des Finances
Publiques de l'Hérault

à
COMMUNE DE VIAS

Évaluateur : Eric FERRENG
Téléphone : 06 01 02 58 79
Courriel : eric.ferreng@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. : 2025-34332-28834 / 23667221

Montpellier, le 18 avril 2025

LETRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Cession < 15 000 €



Les services d'évaluation peuvent recourir à la lettre valant avis pour répondre aux saisines relatives à des cessions de biens immobiliers dont la valeur vénale est inférieure à 15 000 €.

Par saisine en date du 14/04/2025, vous sollicitez l'avis du pôle d'évaluation domaniale afin que vous soit communiquée la valeur vénale du bien suivant :

- Propriétaire : Commune de Vias.
- Nature : Terres agricoles.
- Description : Cession amiable par la commune de 5 424 m² de terres en nature de friches. Zone A du PLU.
- Adresse : Plan de Medeilhan, 34450 VIAS.

La valeur vénale de l'ensemble immobilier est estimée, sans visite, avec les seules informations officielles disponibles issues du Cadastre et des éléments communiqués par le consultant, à **9 000 €**.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de (+ - 10 %).

Le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas.

Pour le Directeur Départemental des Finances et par délégation,

Eric FERRENG

Inspecteur des Finances Publiques

Evaluateur du Domaine

